

01

RAPPORT

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE MAZELLE ET DE SES ABORDS – MISE AU POINT FINALE DU PROJET.

Le Conseil Municipal de Metz, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Mazelle.

Le 1^{er} juillet 2010, sur proposition du jury de concours, le Conseil Municipal a choisi l'agence Florence Mercier paysagiste comme lauréat.

Le projet propose une place destinée à accueillir bassins d'eau, îlots plantés, espaces de détente en bordure du quartier dense d'Outre-Seille. Le schéma de voirie est recomposé selon un carrefour en croix et permet d'intégrer le boulevard Maginot comme un élément urbain du quartier Outre-Seille. Une promenade longe la Seille et les remparts pour atteindre la Porte des Allemands. Cet aménagement accorde une place majeure aux cheminements doux vers le centre ancien et le long de la Seille en vue d'une intégration facilitée au site environnant.

Les études menées depuis la phase concours, en concertation avec le comité de quartier, les habitants et commerçants, ont permis d'intégrer plusieurs améliorations qualitatives au projet :

- *Intégration dans le périmètre d'intervention de la placette rue Mazelle*
- *Elargissement des emprises piétonnes, notamment de la promenade de la Seille le long du boulevard Maginot et de la place Mazelle*
- *Meilleure prise en compte des promenades et cheminements doux, dans le choix des revêtements et la recherche des continuités.*
- *Traitements plus pertinents des cheminements, revêtements de sols et disposition du mobilier urbain au bénéfice des Personnes à Mobilité Réduite.*
- *Intégration de l'éclairage public du boulevard Maginot*

L'Avant Projet (AVP) étant finalisé, le coût des travaux estimé initialement à 5,023 M€, a évolué à 5,74 M€ TTC compte tenu des modifications du périmètre d'intervention et des améliorations du projet citées ci-dessus. Ainsi, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé à 551 117 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal la motion suivante :

MOTION

**OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE MAZELLE ET DE SES ABORDS –
MISE AU POINT FINALE DU PROJET.**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU la Décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2009 relative à la consultation par voie de concours restreint pour l'aménagement de la Place Mazelle et de ses abords,

VU la Décision du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010, attribuant la maîtrise d'œuvre à l'agence Florence Mercier paysagiste,

CONSIDERANT le projet proposé en phase AVP (Avant Projet) et les améliorations apportées au projet initial,

ACCEPTE le projet finalisé de l'aménagement de la place Mazelle et ses abords pour un coût estimé à 5,74 M€ TTC,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marché public, en vue de la réalisation du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur les divers chapitres et articles correspondants au budget des exercices concernés.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER